XII Εν Κωνσταντινούπολει τῇ 16/28 Ιανουαρίου 1872

251a

Ἐξοχώτατε Εὐδοξότατε,

Βαρύνας ἀνδαιούσας ἀπὸ τεσσαράκοντα ἡμέρας γεωργῇ ὅτι δεῖ ἡδυνήθην μέχρι τοῦδε ἀπαντήσω εἰς τὰς πρὸς ἡμᾶς ἐπιστολὰς Σας. Αἱ τὰς ἄρα ἀξιαθεν, ἀναδεξάμενος τῶν ἐξοχοτάτων Βεζίρων τὰς ἰδέας ὅμως τῶν πρὸς ἡμᾶς πραγματοποιήσαι τὸ γεωργὸν δαιμόν, προσθέσας τὰς ἐν χρεῖ ἐξαιρέσας ἐκ χάρτου ἐν πραγματοποιήσει αὐτὸ, χάρτου εἰς ἃς προσωπεύσας δέξασθε καταβάλλω ἐπὶ τούτῳ. Ἀλλὰ ἐξ ἐξοχοτάτου τοῦ μοι εἴπεν ὅτι 12 τοῦ ἐνεστῶτος ἔτους ἀπερβεῖ. ὅτι προκειμένου ἀλλὰ σχεδὸν

[illegible]

ουλιορίου ακόμα ήταν εδώ στην
δόξες σερβιτόρες αλλά όχι πολύ
και δύο χρόνια δόξης εδώ δουλεύω
εδώ και δύο χρόνια δόξης εδώ δουλεύω
δόξες μου είναι τα μόνα μου.
Μαλάκας μπάρας δεν έχω αδελφούς
το Μόντυ Γουντ δύο χρόνια μου
λείπουν τα γονείς μου δεν έχω
αδέλφια δεν έχω παιδιά
τον εαυτόν μου μόνη μου
τόση μεγάλη δόξα δεν έχω
πολυτελείς τα εδώ τα έχω.
τα σερβιτόρικα μεγάλη δόξα
μπάρας τελειώνω μου είναι
δεν πολυτελείς εδώ στο Μαγαζί

και το ίδιο αδελφούλι
τα έχω δηλαδή μου
τα για μεγάλο μου πολύ
δόξα, τα έχω και τους
Μαγαζιάρηδες τα μόνα τα
μόνα δεν πολυτελείς αυτά
μου μπάρας τελειώνω
για φαγητό δόξες τα μόνα
του Μαγαζιού τα τα αυτά
θέλουν τα τον μπάρας
δόξες τα αυτά. δεν έχω
τα μου είναι τα τους μπάρας
για φαγητό μου τα

XII

ἐν Τεργέστῃ τὴν 22αν Φεβρουαρίου / 5ην Μαρτίου 1877

Σεβαστέ μοι φίλτατε ἀδελφέ

Πρὶν ἀναχωρήσω ἐκ Κωνσταντινουπόλεως, περὶ τὰς ἀρχὰς [illegible]

[illegible]

Καὶ ταῦτα μὲν τὰ [illegible] μικρὰ καὶ ἀρχαῖα [illegible] χθονὸς [illegible].

Τὰ δὲ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἀπὸ τοῦ θανάτου τοῦ [illegible] ταῦτα διαδέχονται πῶς σοὶ φαίνονται! Πιστεύεις ὅτι [illegible] [illegible] ἔξοδα [illegible] ὑπάρχει, ἀφοῦ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] τοὺς [illegible]· ἀλλάζουσι ἡ [illegible] τοῦ Κράτους ἢ τοῦ [illegible] βελτιοῦται; τὰ βάρη τοῦ λαοῦ ἐλαττοῦνται; ἡ δικαιοσύνη ἀπονέμεται μᾶλλον ἢ πρότερον; αἱ αὐθαιρεσίαι καὶ καταχρήσεις [illegible]; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ἵνα [illegible] τοὺς διοικητὰς καὶ [illegible] καὶ αὐθαιρεσίας, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ἵνα [illegible] [illegible]; ἢ [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] διοικητὰς [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; ὅλα αὐτὰ πῶς δὲ [illegible] [illegible]! [illegible] [illegible] τὸ [illegible] τῆς [illegible] τοῦ [illegible] καὶ διοικητοῦ, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ἀπὸ τὸ [illegible] [illegible] [illegible] τῆς [illegible] τοῦ [illegible]; [illegible] [illegible] ὅτι ἡ [illegible] τοῦ [illegible] τοῦ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] τοῦ [illegible] τοῦ [illegible] τοῦ [illegible]. [illegible] [illegible] τὸ [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; [illegible] [illegible]! Αἱ [illegible] τοῦ [illegible] [illegible] [illegible]! Τί [illegible] [illegible] [illegible] κατὰ τοῦ [illegible] καὶ [illegible] κατὰ τοῦ [illegible] τοῦ [illegible] [illegible]! Τί [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]! Τί [illegible] [illegible] [illegible] αὐτοῦ, [illegible] [illegible] τῆς [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]! [illegible] καὶ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] τὸ [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] ὅτι [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

νά αἰσθάνωμαι τ' ἀνεξιχνίαστα τῆς [illegible] ἡλικίας! Εἶναι

ἀληθές ὅτι ἡ ἐμή ἰδιοσυγκρασία ἦτο [illegible] πάντοτε [illegible] αἰσθητική, [illegible]

ἤ [illegible] καί αἰσθητικῆς, ἐνῷ ἡ [illegible] ἦτο [illegible]

[illegible] ἤ [illegible] ἤ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

αἰτίου. [illegible] ἤ [illegible] ἤ [illegible] ὅτι καί [illegible]

[illegible] [illegible] ἤδη, [illegible] ὅμως [illegible] ἤ [illegible] ἤ [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] χαρίεσσαι [illegible] ἤ [illegible], [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], καί [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] μας.

Η [illegible] δόξα τοῦ θεοῦ [illegible] [illegible] [illegible] ἤ [illegible]

[illegible] δέ ἀπό τῆς [illegible] μου ἤδη ἀπό τεσσάρων μηνῶν, [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Ὁ [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible], [illegible], [illegible] διά τοῦ [illegible]:

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ἤ [illegible],

ἤ [illegible] [illegible] [illegible] ἤ ἤδη [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]. Τά [illegible] ἔργα [illegible] διά τῆς [illegible] [illegible],

ἤ ἤδη, [illegible] [illegible], [illegible] ἡ [illegible] ἤ [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], ἡ [illegible] τοῦ [illegible] [illegible]

[illegible] τοῦ [illegible] [illegible], [illegible] διά [illegible] ἤ [illegible].

[illegible] τῆς [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] τοῦ [illegible] τοῦ [illegible] [illegible], [illegible] [illegible]

[illegible] 8 ἤ [illegible] 12, [illegible] νά [illegible] [illegible] [illegible] τῆς [illegible]

ἤ [illegible] 8 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Ἠξεύρω δὲ ὅτι αἱ μεταχειρίσεις ὁ θεῖος μου [illegible] ἡ [illegible] τοῦ [illegible],
νὰ ἐξακολουθήσω τὴν ὁδοιπορίαν [illegible] τῆς νήσου, ἤτοι ὅτι σοι:
[illegible] τὰ [illegible] [illegible] ὅσοι ὅλοι οἱ [illegible] τῆς νήσου μετὰ
τοῦ [illegible] [illegible]. Ηδη [illegible] ἡ [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] ἡ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] αἱ [illegible] [illegible], ἡ ἠξεύρω [illegible] ἡ [illegible] [illegible] [illegible]
θύρας.

Διάφορα ἡ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] τῆς νήσου [illegible] ἡ
[illegible] [illegible] [illegible] ([illegible]) [illegible] τὴν [illegible] ἡ [illegible],
ἡ [illegible] μετὰ τοῦ [illegible] Πετζώτου τὴν [illegible] Πύλης [illegible]
[illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] τὴν
νῆσον ἡ [illegible] [illegible] ἡ τὴν [illegible] αὐτοῦ, μετ᾽ [illegible] [illegible]
[illegible]. Ὅθεν [illegible] κατ᾽ αὐτὰς τοῦ Κυρίου [illegible], ἡ [illegible] ὅτι
θὰ [illegible] ν᾽ [illegible] ἡ [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]. Καθ᾽ αὐτὰς [illegible] τὴν [illegible] [illegible] [illegible]. Αἱ [illegible]
[illegible] ἤδη, ἡ [illegible] [illegible] τὴν [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible], ἡ [illegible] τὴν [illegible] ἡ [illegible] μου. Ὅθεν ἠξεύρω ὅτι
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] μετὰ τὴν [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] νὰ μὲ [illegible] [illegible] [illegible].

Ὁ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] μὲ [illegible] μετὰ [illegible] μετὰ
[illegible] νὰ μὴ [illegible], [illegible] τὴν [illegible] [illegible].
[illegible] δὲ ἡ [illegible], [illegible] [illegible], τὰ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
τῆς [illegible] [illegible] μὲ [illegible] [illegible] τοῖς [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible]
[illegible] μετὰ τοῦ Κυρίου [illegible], ἡ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] ὁ [illegible] [illegible] [illegible] τὸ βιβλίον [illegible] [illegible] [illegible] ὁ
[illegible] [illegible] [illegible] τοῦ [illegible] [illegible], [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible]

2 — 22 Ἀπριλ. / 5 Μαΐου 1872 — 2528

[illegible] ἔλαβε τὸ Βουλγαρικὸν ζήτημα ἀφ' οὗ [illegible] [illegible] αὐτὴν [illegible]
του, [illegible] μεγάλης ἢ μοναδικῆς ὁ μαθουσάλειος [illegible]
Πατριάρχης μας. Ὅτε τὴν [illegible] τῶν [illegible] [illegible]
πρὸς τὴν Πατριαρχικὴν του γνώμην οἱ Βούλγαροι ἐξακολουθοῦσι
τὴν ἄδειαν του [illegible] τὴν [illegible], [illegible]
τοῦ Βουλγαρικοῦ [illegible] [illegible] τοῦ [illegible]
[illegible], ὅτι [illegible] τὴν ἄδειαν ἢ τοὺς [illegible], [illegible]
[illegible] τὴν [illegible] [illegible] [illegible] αὐτοὺς [illegible]:
[illegible] καὶ μὴ [illegible] εἰς τὴν [illegible] τοῦ [illegible]:
μίαν [illegible], ἢ [illegible] ἢ τὸ Οἰκουμενικὸν
Πατριάρχην. Διὰ [illegible] ὅτι οἱ Βούλγαροι [illegible] (ἀφοῦ) [illegible]
[illegible] ἢ [illegible] τὴν ἄδειαν ἀπὸ τὸν Πατριάρχην, [illegible]
αὐτοὶ βεβαίως οἱ [illegible] [illegible], [illegible] ἢ τοὺς [illegible]
ἢ [illegible], ἢ [illegible] τὴν [illegible] ἄδειαν [illegible]
[illegible] ἢ [illegible], [illegible] [illegible]
ἢ [illegible] ἢ τοῦ [illegible] [illegible] τοῦ Οἰκουμενικοῦ θρόνου,
[illegible] ὁ Πατριάρχης του, [illegible] ἢ [illegible] [illegible]
μίαν [illegible] [illegible], τὴν [illegible] [illegible]
ἢ [illegible] τοῦ [illegible] (σήμερον) [illegible]
[illegible] ἢ [illegible]! Οἱ [illegible] μας, [illegible]
ἢ [illegible] τοῦ [illegible], ἢ αἱ [illegible] [illegible]
[illegible] τοῦ Κωνσταντινουπόλεως, [illegible] ἢ [illegible] [illegible]
ὅτι θὰ [illegible] τοῦ Βουλγαρικοῦ σχισματικοῦ! Τὸ [illegible]

αὐτῇ

αὐτὴν εἶναι ἕνας δεσποτικὸς ἢ σωτήρ ἀποστόλους ἀφιέρωμα ἀφιέρωσε ἐκείνου
δὲ ἀποζημίωσε τὸν Παναγιώτη . Δὲ συνηγεῖται ἀπομιμήσεις ἀπὸ τὴν ἀποζημίωση .
Τὸ Παναγιώτη δὲ εἶναι μεγάλη ἐκκλησιαστικὸ · ἢ δὲ κόσμος
σήμερα μὲ ὁδηγίες δικὰ δὲ ἀποφάσεις τοῦ ἀπομιμήσεις ἐκκλησιαστικὸ ,
ἀλλὰ μὲ αὐτὰ τὰ λόγια ἀποφάσεις ἕνας ὁδηγίες , ὅμως ἢ αὐθεντικὸς
ἢ αἱ νοταρίας ἢ αἱ ἀπομιμήσεις ἢ αἱ ἀποκλειστικοὶ βοηθοὶ
ὁδηγίες δικὰ μιὰ ἀπομιμήσεις λόγους ἀξιοποιεῖ μὲ ἢ ἀποφάσεις ;
Διὰ νὰ ἀνάβῃ ἢ νὰ ἐφαρμόζῃ ἐκείνο , κρίνει νὰ τὸ ἀπομιμήσεις ἢ ἀπὸ
δικοί ἢ νὰ ἀποδείξῃ ὅτι βοηθοὶ νὰ λόγια . Διὰ αὐτὸ μιὰ
ἢ λόγιος μιμητὸ μαθητείας , ἢ μέρος μὲ ἢ φόρο αὐτὸ -
α.) διὰ τὸν - εἶναι αὐτὸ ἢ ἐπιδίωξη ἀπὸ ἀπομιμήσεις λόγιος .
Ὁ Βιβλίον δὲ λόγιος ὅτι αὐθεντικὸς , μὲ μιὰ λόγια , ἀφορᾷ αὐτὸ τὸ
ἐκκλησιαστικὸ ἀποφάσεις δικαστικὸ , δι' ἀπὸ ἐκεῖνο ἢ λόγιος πρᾶξη , αὐτὸ
ἀπὸ δύο μέρη ἐκεῖνο πρᾶξη ἕνας ἀφιέρωμα - αὐτὸ καὶ βοηθὸς ἀποζημίωση , ἢ Βιβλίον
λόγιος μιὰ ἢ νὰ καὶ πολλὰ ἀπὸ παναγιώτου αὐθεντικὸ ἐκείνου , αὐτὸ
Παναγιώτη βοηθὸς , ἀλλὰ ἐπιτυχὸς ἀπὸ μιὰ λόγιος ἀφιέρωμα ἐκείνου ἢ ἀπὸ
αὐτὸ ἢ μιὰ ἀπὸ αὐτὸ ἀποφάσεις ἀπὸ ἀποζημίωση ἐκείνου ἢ ἀποφάσεις ἐκείνου ,
ἐκείνο ὅτι δὲν ἔχει βοηθὸ μέρος ἢ βοηθὸς ἀπὸ τὸ αὐτοκαταστροφὴ μὲ
τὸ Παναγιώτη ἢ ἐκεῖ ἀπὸ λόγιος ἀπὸ ἀφιέρωμα ἀπὸ ἐκκλησιαστικὸ
λαμπαδαφορεῖον αὐτὸν ἔχει ἐκεῖ ἀπὸ ἀποφάσεις ἀφιέρωμα , ἀπὸ ἢ
Παναγιώτη ἀπὸ ἐκκλησιαστικὸ ἀπὸ ἀποφάσεις μιὰ ἐκκλησιαστικὸ ἀπὸ
Παναγιώτου ἐκκλησιαστικὸ ἀφιέρωμα ἐκείνου ἐκκλησιαστικὸ ἐκείνου , ἢ ἀπὸ ἐκεῖνο

τοῦ ἀξιοῦ Πανᾶ, κίρνη μόνον τὸ ἀγρὶ ὁρίκον τῆς ἐξαρχίας τὰ ὀστᾶ
τὸ ἐπιρρόνι ἄρπνα μελίκορα. ἀλλὰ ἄλλος ἀγρὶ τοῦ Νικολαρεικοῦ
μελίκρατος τὸ ὀστᾶ δὲ ἄξιμα τὰ τόσα συγκλογίαι μου!
ἀξιοῦ τὰ κορρικόμενα τοῦ.

XII Ἐν Πετρουπόλει, τὴν 14/26 Αὐγούστου 1882

Ἐξοχώτατε Κύριε,

Ἐλάβον τὴν τιμὴν τῆς ὑμετέρας ἐπιστολῆς τῆς ἀπὸ 12 τοῦ μηνὸς καὶ ἔσπευσα νὰ ἐκφράσω πρὸς τὸν Αὐτοκράτορα τὴν εὐαρέσκειαν τὴν ὁποίαν ἐδοκίμασεν ἐκ τῆς ἀναφορᾶς τοῦ Ἀρχιστρατήγου περὶ τῆς ἐπιτυχοῦς ἐπιστρατείας τοῦ Σκόβελεφ κατὰ τῶν Τεκκέδων. Ἡ ἀναφορὰ αὕτη ἐδείκνυε τὴν ἀκριβῆ ἐκτέλεσιν τῶν ὑπὸ τοῦ Αὐτοκράτορος δοθεισῶν ὁδηγιῶν καὶ ἐπεβεβαίωνε τὴν ἐπιτυχίαν τῆς ἐπιχειρήσεως ἐκείνης, ἡ ὁποία ἐστερέωσε τὴν ἐπιρροὴν τῆς Ρωσσίας εἰς τὰ μέρη ἐκεῖνα. Ἡ ἀναφορὰ τοῦ Σκόβελεφ ἐπεβεβαίωνε τὰς ἐκθέσεις τὰς ὁποίας εἶχε δημοσιεύσει ἡ ἐφημερὶς τοῦ Πετρουπόλεως καὶ ἐπὶ τῶν ὁποίων ἐστηρίχθη ἡ ἀπόφασις τοῦ Αὐτοκράτορος νὰ ἀποσύρῃ τὰ στρατεύματα ἀπὸ τὰ ὀχυρὰ τοῦ Ἀκάλ-Τεκκέ καὶ τοῦ Γκιόκ-Τεπέ. Ἡ ἀπόφασις αὕτη ἐλήφθη ἐπὶ τῇ βάσει τῶν ἐκθέσεων τοῦ Σκόβελεφ καὶ τῶν ἐκθέσεων τοῦ Ἀρχιστρατήγου, ὅστις

ὅτι ὁ Βεζὴρ τοῦ Σουλτάνου ἔλεγε πολλοὺς ἐναντίους λόγους κατὰ τῆς Ρωσσίας καὶ ὅτι ἐπροσπάθει νὰ κάμῃ τὸν Σουλτάνον νὰ ἀποκηρύξῃ τὴν συνθήκην τοῦ Βερολίνου. Ὁ Σουλτάνος ἐφοβήθη μήπως ὁ Βεζὴρ ἐπιβουλεύεται τὴν ζωήν του καὶ ἔστειλε νὰ τὸν συλλάβουν. Ὁ Βεζὴρ ἔμαθε τὴν ἀπόφασιν τοῦ Σουλτάνου καὶ ἔφυγε εἰς τὴν Ἀγγλικὴν πρεσβείαν, ἡ ὁποία ἐφύλαττε τὸν Βεζὴρ μέχρις ὅτου ἐπῆγε τὸ πλοῖον τοῦ Σουλτάνου καὶ τὸν ἐπῆρε. Ἐπειδὴ ὁ Βεζὴρ ἦτο ἀγαπητὸς εἰς τὸν στρατὸν καὶ εἰς τὸν λαόν, ἐφοβήθησαν μήπως ἐπαναστατήσουν ἐναντίον τοῦ Σουλτάνου καὶ τὸν ἐκθρονίσουν. Ἐπειδὴ ὁ Βεζὴρ ἦτο ἀγαπητὸς εἰς τὸν στρατὸν καὶ εἰς τὸν λαόν, ἐφοβήθησαν μήπως ἐπαναστατήσουν ἐναντίον τοῦ Σουλτάνου καὶ τὸν ἐκθρονίσουν.

[illegible]

XII

Dated 1st June 1872

254

Copy

Settlement on the Marriage

of

Miss Smaragda Musurus

with

Warner Hariot Esqre

Freshfields

XII

254a

This Indenture made the 1st day of June 1872 Between His Excellency Musurus Pacha of N° 1 Bryanston Square in the County of Middlesex of the 1st part Smaragda Musurus of N° 1 Bryanston Square aforesaid Spinster a Daughter of the said Musurus Pacha of the 2nd part Warner Heriot of N° 8 Milner Terrace Hans Place in the County of Middlesex Esqre of the 3rd part and Stephen Musurus Bey of N° 1 Bryanston Square aforesaid and Edwin Freshfield of N° 5 Bank Buildings in the City of London Esq: of the 4th part Whereas a Marriage is intended to be solemnized between the said Smaragda Musurus and Warner Heriot And in pursuance of an Agreement entered into upon the treaty for the said intended Marriage the said Musurus Pacha has before the execution hereof transferred or delivered the several Bonds specified in the Schedule hereunder written to the said Stephen Musurus Bey and Edwin Freshfield (as they the said Stephen Musurus Bey and Edwin Freshfield do hereby respectively acknowledge) to the intent that they or the survivor of them his executors or administrators or their or his assigns or other the Trustees or Trustee for the time being of these presents (all hereinafter referred to by the words "Trustees or Trustee" except in the Clause for supplying Vacancies in the Trusteeship and subsequent clauses where such words are used generally) shall stand possessed of the same In trust for the said Musurus Pacha until the said intended marriage and after the solemnization thereof Upon the trusts and with and subject to the powers provisoes agreements and declarations hereinafter declared and contained concerning the same And whereas upon the treaty for the said intended marriage It was agreed that such provision should be made as is hereinafter contained for the Settlement of any present or future property of the said Smaragda Musurus (except as hereinafter mentioned) Now this Indenture witnesseth that in pursuance of the said Agreement in this behalf and in consideration of the said intended Marriage It is hereby agreed and declared that after the solemnization of the intended Marriage the said Trustees or Trustee shall pay the income of the said Bonds or of the moneys or investments representing the same to the said Smaragda Musurus during her life but during her intended coverture for her separate use and without power for her to anticipate the same And after her death (if the said Warner Heriot shall survive her) shall pay the income of one moiety of the said Bonds moneys or investments to the said Warner Heriot during his life and shall stand possessed of the other moiety of the same Bonds Moneys or investments and the income of such other moiety after the death of the said Smaragda Musurus and of the first mentioned Moiety of the same Bonds moneys or investments and the income thereof after the death of the survivor of the said Smaragda Musurus and Warner Heriot In trust for all or such one or more exclusively of the other or others of the issue of the said intended marriage to be born during the lives of the said Smaragda

1.

Musurus and Warner Heriot or the life of the survivor of them at such age or time or respective ages or times if more than one in such Shares and with such future or executory or other trusts for the benefit of the said Issue or some or one of them and with such provisions for their respective maintenance education or advancement at the discretion of the said Trustees or Trustee or of any other persons or person and upon such conditions with such restrictions and in such manner as the said Smaragda Musurus (whether covert or sole) shall by any deed or deeds with or without power of revocation and new appointment or by Will or Codicil appoint And in default of any such appointment and so far as any such appointment shall not extend In trust for all the children or any the child of the said intended marriage who being Sons or a Son shall attain the age of 21 years or being Daughters or a Daughter shall attain that age or marry under that age with the consent (expressed before or after such marriage) of their or her Parents or Parent or Guardians or Guardian (if any) and if more than one in equal Shares Provided always that no child or other issue shall take an absolutely vested and transmissible interest under any appointment in pursuance of the Power hereinbefore contained till such child or other issue being a male shall have attained the age of 21 years or being a female shall have attained that age or been married Provided also that no child who or whose issue shall take any part of either or each Moiety of the said trust premises under any appointment in pursuance of the power hereinbefore contained shall in default of appointment to the contrary have or be entitled to any share of that part of which no such appointment shall have been made of the same moiety of the said trust premises without bringing the share or shares appointed to him or her or to his or her issue into hotchpot and accounting for the same accordingly Provided always that it shall be lawful for the said Trustees or Trustee after the death of the said Smaragda Musurus and Warner Heriot or in their his or her lifetime with their his or her consent in writing to raise any part or parts not exceeding altogether one half of the then expectant or presumptive or vested share of any child of the said intended marriage under the trusts hereinbefore declared and to pay or apply the same for his or her advancement or benefit as the said Trustees or Trustee shall think fit Provided also that as to the income of the 2ndly hereinbefore mentioned moiety of the said Trust premises after the death of the said Smaragda Musurus and as to the income of the first hereinbefore mentioned Moiety of the said Trust Premises after the death of the survivor of the said Smaragda Musurus and Warner Heriot the said Trustees or Trustee shall apply the whole or such part as they or he shall think fit of the income of the Share to which any child of the said intended Marriage shall for the time being be entitled in expectancy under the trusts hereinbefore declared for or towards his or her maintenance lodging clothing or education and may either themselves or himself so pay or apply the same or may pay the same to the Guardian or co

Guardians of such child for the purpose aforesaid without seeing to the application thereof and shall during such suspence of absolute vesting as aforesaid accumulate the residue (if any) of the same income in the way of compound interest by investing the same and the respective income thereof in or upon any such investments (other than Bonds as are hereinafter mentioned for the benefit of the person or persons who under the trust herein contained shall become entitled to the principal fund from which the same respectively shall have proceeded and may resort to the accumulation of any preceding year or years and apply the same for or towards the maintenance lodging clothing or education of the child for the time being presumptively entitled thereto in the same manner as such accumulations might have been applied had they been income arising from the original Trust Fund in the year in which they shall be so applied Provided also that if the said Smaragda Muscurus shall die in the lifetime of the said Warner Heriot then it shall be incumbent on the said Trustees or Trustee after the death of the said Smaragda Muscurus to pay and apply the whole or a competent part of the Share to which any child of the said intended marriage shall for the time being be entitled in expectancy under the trusts hereinbefore declared in the said 2dly hereinbefore mentioned Moiety of the said trust premises for the maintenance lodging clothing and education of such child in exoneration or aid of the liability of the said Warner Heriot in that behalf and the said Trustees or Trustee may either themselves or himself so pay or apply the same or may pay the same to the said Warner Heriot for the purpose aforesaid without seeing to the application thereof and if there shall be no child of the said intended marriage who being a Son shall attain the age of 21 years or being a Daughter shall attain that age or marry with such consent as aforesaid then (subject and without prejudice to the trusts and powers hereinbefore declared and contained) the said Trustees or Trustee shall after the death of the said Smaragda Muscurus or such default or failure of Children which shall last happen pay the income of the said 2ndly hereinbefore mentioned Moiety of the said Trust premises or of so much of such moiety as shall not have become vested or been applied under any of the Trusts or Powers herein contained to the said Warner Heriot if then living during the remainder of his life and after the death of the said Warner Heriot and such default or failure of children as aforesaid which shall last happen the said Trustees or Trustee shall stand possessed of both moieties of the said Trust Premises and the income thereof or so much thereof respectively as shall not have become vested or have been applied under any of the Trusts or powers herein contained In trust for such person or persons and for such purposes as the said Smaragda Muscurus shall when under coverture by Will or Codicil or when not under coverture by any deed or deeds with or without power of revocation and new appointment or by Will or Codicil appoint And in default of any such appointment and

so far as any such appointment shall not extend Upon the trusts following (that is to say) If the said Smaragda Musurus shall survive the said Warner Heriot then In trust for the said Smaragda Musurus her executors administrators and assigns But if the said Warner Heriot shall survive the said Smaragda Musurus Then In trust for the said Musurus Pacha his executors admors or assigns Provided always that the said Trustees or Trustee shall either permit all or any of the said Bonds specified in the Schedule hereto to remain in their actual state of investment or shall at any time or times with the consent of the said Smaragda Musurus during her life and after her death at the discretion of the said Trustees or Trustee sell the same or any of them and invest the monies produced thereby in the names or name of them or him the said Trustees or Trustee in any of the Public Stocks or Funds or Government Securities of the United Kingdom or India or any colony or Dependency of the United Kingdom or upon freehold copyhold or leasehold or chattel real securities in England or Wales but not in Ireland (such leaseholds not having less than 60 years to run or in or upon the Shares Stock Debentures or Debenture Stock of any Railway or other Company the interest or dividends on which may be or guaranteed by the Government of the United Kingdom or India or any Colony or Dependency of the United Kingdom or in the Debentures or Debenture Stock of any Railway Company in England which at the date of investment shall for at least 3 years have paid an annual dividend on its Ordinary Capital or Stock or in the Stock funds or securities of the Metropolitan Board of Works and may with such consent or at such discretion as aforesaid from time to time vary or transpose all or any of the investments for the time being into or for any other or others of the descriptions hereinbefore authorized Provided also that all monies which shall arise from the Sale of the said Bonds or any of them or the investments in or upon which such monies shall be invested shall be held upon the trusts and with and subject to the powers herein declared and contained concerning the said Bonds Provided also that if before all the said Bonds shall be sold with such consent or at such discretion as aforesaid any of them shall be paid off then the said Trustees or Trustee may with such consent or at such discretion as aforesaid either invest the monies received in respect of any such Bonds in or upon any of the investments hereinbefore authorized or out of such moneys purchase other Bonds of a like nature of a nominal amount equal to that of the Bonds so paid off and in the event of their or his so purchasing any such other Bonds of a like nature shall with such consent or at such discretion as aforesaid invest the surplus monies if any arising from any Bonds so paid off as aforesaid in or upon any of the Investments (other than Bonds) hereinbefore authorized

and shall accumulate the income of such surplus moneys or of the investments
representing the same by investing the same and the resulting income thereof
from time to time in or upon any of the investments (other than Bonds) herein
before authorized during the joint lives of the said Smaragda Musurus and
Warner Heriot and the life of the survivor of them and after the death of such
survivor shall stand possessed of the said Surplus moneys or the investments
representing the same and the accumulations of the income thereof and the income
of such surplus moneys or investments and accumulations upon such of the trusts
and with and subject to such of the powers provisoes agreements and declarations
hereinbefore declared and contained concerning the said Bonds specified in the
Schedule hereto or the monies or investments representing the same and the
income thereof as shall be then subsisting and capable of taking effect
Provided also that the proviso lastly hereinbefore contained concerning
the moneys (if any) which may arise from any of the said Bonds specified
in the Schedule hereto which may be paid off shall be also appeicable
to the monies (if any) which may arise from any Bonds which may be
purchased under the said Proviso lastly hereinbefore contained and may
be paid off Provided always And it is hereby agreed and declared that if the
said Warner Heriot shall die in the lifetime of the said Smaragda Musurus
and there shall not be more than 3 Children of the said intended marriage
who being Sons or a Son shall attain the age of 21 years or being
daughters or a Daughter shall attain that age or marry with such consent
as aforesaid then it shall be lawful for the said Smaragda Musurus at
any time or times after the death of the said Warner Heriot but before or
after the event of there not being more than 3 such Children as aforesaid
of the said intended marriage shall be ascertained and whether the said
Smaragda Musurus shall be sole or covert by any deed or deeds with or
without power of revocation and new appointment or by Will or Codicil to
appoint that any part or parts not exceeding in the whole 1/3rd part of
the said Bonds specified in the Schedule hereto or of the moneys or investments
which may represent the same (but not of the monies or investments which
may represent any surpeus monies arising from any Bonds that may be
paid off as hereinbefore mentioned and the accumulations of income of such
surpeus monies) shall be transferred or paid or delivered to her the said
Smaragda Musurus her executors or administrators or to any other person
or persons or for any purposes she shall think fit And it is hereby agreed
and declared that if the said Smaragda Musurus now is or if during the said
intended coverture she or the said Warner Heriot in her right shall at one
and the same time and from the same source become seized possessed of or

entitled to any real or personal property of the value of £500 or upwards for any estate or interest whatsoever (except jewels and trinkets hereinafter provided for and except ornaments furniture plate pictures prints and Books and other articles of the like nature which it is hereby declared shall belong to the Smaragda Musurus for her separate use) then and in every such case the said Smaragda Musurus and Warner Heriot and all other necessary parties shall at the cost of the said Trust estate as soon as circumstances will admit and to the satisfaction of the said Trustees or Trustee convey assign and assure the said real or personal property (except as aforesaid) to or otherwise cause the same to be vested in the said Trustees or Trustee Upon trust that they or he shall with all convenient speed and in such manner as they or he shall think fit (but as to the reversionary property not until it shall fall into possession unless it shall appear to the said Trustees or Trustee that the capital of the trust estate will probably be injured by deferring the Sale) sell or call in and convert into money such part or parts of the said property as shall not consist of money or of any investments (other than Bonds) as hereinbefore authorized or of an Annuity or Annuities or other estate or interest for the life of the said Smaragda Musurus only or for any term or period determinable on her death and shall stand and be possessed of and interested in the monies to arise from such Sale calling in and conversion and of and in such part or parts of the said property as shall consist of money or of such investments as aforesaid and of and in the investments in or upon which such monies respectively may be invested and of and in the income thereof respectively Upon the trusts and with under and subject to the powers provisoes agreements and declarations hereinbefore declared of and concerning the monies to arise from the Sale of the said Bonds specified in the Schedule hereto and the investments in and upon which such monies may be invested and the Income thereof And Upon trust that the said Trustees or Trustee shall pay and apply any Annuity or Annuities and the income of any other estate or interest for the life of the said Smaragda Musurus only or for any term or period determinable on her death to the persons for the purposes and in the manner to whom and for and in which the income of the said trust premises the trusts whereof are lastly hereinbefore declared shall be applicable under the same trusts But with power for the said Trustees or Trustee with the consent in writing of the said Smaragda Musurus at any time to sell the same in such manner as they or he shall think fit so nevertheless that the money to arise from such sale be held and applied upon the trusts and with and subject to the powers provisoes agreements and declarations hereinbefore declared of such part of the personal estate of or to which the said Smaragda

Musurus now is or she or the said Warner Heriot in her right shall become seized possessed or entitled as aforesaid as shall originally consist of money or Provided always that the said Trustees or Trustee may postpone for such time as they or he may think fit the sale conversion or getting in of any real or personal property vested in them or him in pursuance of the covenants in that behalf hereinbefore contained and may meantime before any such sale demise any such real or leasehold estate at rack rent for any term of years not exceeding 21 years to take effect in possession or within 6 calendar months from the making of the demise And it is hereby declared that until such Sale conversion or getting in the actual income arising from any such real or leasehold or other personal estate shall be deemed the annual income for the purposes of these presents And it is hereby further agreed and declared that all Jewels and Trinkets to which the said Smaragda Musurus is now or she or the said Warner Heriot in her right shall during the said intended coverture become entitled shall be held by the said Trustees or Trustee Upon trust to permit the said Smaragda Musurus to have the personal enjoyment of them during the said intended coverture for her separate use but with power to sell the same or any of them if the said trustees or Trustee shall think fit on the request in writing of the said Smaragda Musurus and in case of any such Sale the proceeds thereof shall be paid to the said Trustees or Trustee and held and applied by them or him upon the trusts and with and subject to the powers hereinbefore declared and contained concerning monies to arise from the Sale of the said Bonds specified in the Schedule hereto and if the said Smaragda Musurus shall die in the lifetime of the said Warner Heriot such of the said Jewels and Trinkets as shall not have been sold during her life shall be held by the said Trustees or Trustee in trust for such daughter or daughters of the said intended Marriage and in such shares if more than one as the said Smaragda Musurus shall by Will or Codicil appoint and in default of and subject to any such appointment In trust for such daughter or daughters of the said intended Marriage as shall attain the age of 21 years or marry with such consent as aforesaid and if more than one in equal Shares as nearly as may be and if there shall be no daughter of the said intended Marriage who shall attain the age of 21 years or marry with such consent as aforesaid then In trust for such Son or Sons of the said intended Marriage as the said Smaragda Musurus shall by will or codicil appoint and in default of and subject to any such appointment In trust for such Son or Sons of the said intended marriage as shall attain the age of 21 years and if more than one in equal Shares as nearly as may be and if there shall be no child of the said intended marriage who being a Daughter shall attain the age of 21 years or marry with such consent as aforesaid or being a Son shall attain the age of 21 years then In trust for the said Musurus Pacha

his executors administrators or assigns But if the said Smaragda Musurus shall survive the said Warner Heriot then such of the said Jewels as shall not have been sold during her life shall be In trust for the said Smaragda Musurus absolutely Provided always that the said Trustees or Trustee shall have full powers of appropriating at their or his discretion to the different trusts herein declared any trust premises comprized in or which may become subject to these presents and of dividing the said Jewels and Ornaments if a division thereof shall become necessary and of adjusting settling and approving all questions and accounts in relation to any such trust premises and of executing and doing all releases and things relating to any such trust premises as fully and effectually as if they or he were or was the absolute owner or owners thereof And it is hereby agreed and declared that the power of appointing a new Trustee or new Trustees of these presents in the place of any Trustee or Trustees who shall die or desire to be discharged or refuse or become unfit or incapable to act shall be exercisable by the said Smaragda Musurus and Warner Heriot during their joint lives and by the survivor of them during the life of such survivor and after the death of such survivor by the surviving or continuing Trustees or Trustee for the time being or the acting executor or executors administrators or administrator of the last surviving and continuing Trustee or by the last retiring Trustees or Trustee and upon every or any such appointment the number of Trustees may be augmented to more but not reduced to less than two And in addition to the Ordinary Indemnity and right to reimbursement (by law given to Trustees) the Trustees for the time being of these presents shall be at liberty to dispense wholly or partially with the investigation or production of the lessors Title on lending money on leasehold securities or otherwise to lend on any security with less than a strictly marketable Title and shall not be answerable for any loss thereby accrued and it shall not be obligatory on the Trustees or Trustee for the time being (except from time to time when specially requested in that behalf in writing by the said Smaragda Musurus or some other person for the time being interested in the trust premises to see to the Settlement of any property of the said Smaragda Musurus & other than the said Bonds hereby settled on her behalf and no omission or neglect in that respect shall be chargeable as a breach of trust and the Trustees or Trustee for the time being shall not be answerable or accountable for the said Jewels or Trinkets being lost or stolen or destroyed or damaged by fire or other accident or for any other matter or thing relating thereto unless the same shall happen thro' their or his own wilful act or neglect respectively and the settings and appendages of the said Jewels and Trinkets may be altered or changed at the pleasure and expence of the said Smaragda Musurus during the joint lives of herself and the said Warner Heriot provided the intrinsic value thereof be not diminished and every or any Trustee doing business or acting in relation to the Trust Estate as Attorney Solicitor Agent Banker or in any other professional or business capacity not falling within the ordinary duties of a Trustee shall be entitled to charge

and be remunerated as a Stranger In witness whereof the said parties to these Presents have hereunto set their hands and Seals the day and year first above written. —

The Schedule above referred to

5 Bonds for £1000 each of the Turkish Loan of 1858 Nos. respectively 595, 1198, 1199, 1709 and 1710.
20 Bonds for £500 each of the Turkish Loan of 1858 Nos. respectively 205 331, 381, 473, 607, 732, 1682, 1965, 1966, 2507, 2528, 2667, 2961, 2962, 3279, 3467, 3760, 4135, 4160 and 4165

Signed Sealed and Delivered by the above named Musurus Pacha Smaragda Musurus Warner Heriot Stephen Musurus Bey and Edwin Freshfield in the presence of

J Sharpe
5 Bank Buildings
~~Lor.~~

Musurus (Ls)
Smaragda Musurus (Ls)
Warner Heriot (Ls)
St. Musurus (Ls)
Edwin Freshfield (Ls)

de qu'il prend son luncheon dehors avant de venir à l'Ambassade, et il est très pressé de repartir lorsque je fais mon courrier le Vendredi afin de retourner le plus tôt possible à la campagne. Je ne lui dis rien pour le moment, mais après que ce manège aura duré un mois, il faudra que j'y mette un terme. Je regrette que M.r Trenby n'ait pas pris son congé lorsque vous étiez ici. Je crois qu'il y avait aussi mon père à l'Ambassade.

Je n'ai rien de nouveau à vous annoncer. La question de la

XII.

255a

Londres, le 1.er Octobre 1872.

Mon très cher père,

Je profite de ce courrier pour vous adresser ces quelques lignes et vous donner de mes nouvelles. Ma santé est bonne, grâce à Dieu, et je suis heureux d'apprendre, par le télégramme que vous m'avez envoyé de Constantinople, qu'il en est de même de la vôtre, mon très cher père, ainsi que de celle de mon cher frère et de mes chères sœurs.

Votre télégramme annonçant votre

heureuse arrivée à Constantinople m'a pénétré d'une joie, d'autant plus vive qu'il s'est fait beaucoup attendre. Je ne l'ai reçu que Dimanche soir, et je vous avoue que je commençais à être un peu inquiet, car enfin vous auriez bien pu me l'expédier un jour plus tôt. Probablement vous étiez très occupé et vous cherchiez sans doute à déchiffrer mon malheureux télégramme sur les princes chinois. A propos de travail, je suis assez à plaindre en ce moment; car il y a beaucoup à faire depuis le jour de votre départ, et avec cela, non seulement je me trouve être ici l'unique employé officiel de l'Ambassade, mais encore je suis obligé de me priver des services de Mr. Trewby pendant la majeure partie de la semaine, car, se fondant sur une promesse ou une permission que vous lui aviez donnée avant de quitter Londres, Mr. Trewby ne fait son apparition à l'Ambassade que les mercredis, les jeudis et les vendredis; il arrive assez tard, atten-

mais je n'ai pas encore reçu de réponse.

Nous sommes très ennuyés ici actuellement au sujet du service semestriel de l'Emprunt de 1871. Le coupon et le fonds d'amortissement sont payables le 10 Octobre, et l'argent aurait dû être versé entre les mains des Agents le 25 Septembre. Mais la Banque d'Angleterre a seulement reçu une délégation depuis quelques jours pour parfaire le montant du service; ~~et~~ cette délégation ne lui est payable que le 7 Octobre; et les instructions publiques

cote n'a pas fait un pas. Mr. Gilbertson m'a écrit le 27 du mois dernier pour me dire que l'Agence de la Banque Imple Ottomane venait de recevoir de sa direction à Constantinople un télégramme ainsi conçu:

"Vous prie par ordre Gouvernement hâter convocation meeting dont Comité Bourse attend résultat avant prendre décision sur question cote."

Comme le Gouvt ne m'a rien écrit ou télégraphier autorisant une telle convocation, je n'ai encore donné aucune suite à la communication

de Mr. Gilbertson.

J'ai seulement reçu un télégramme confidentiel du Ministère Impérial des Affaires Etrangères, en date du 24 Jbre, disant que pour couper court à tous les bruits, le Gouvt Impérial consentirait peut-être à remettre mensuellement les fonds provenant des revenus affectés aux Emprunts de 1858 et de 1862. Par ce même télégramme je suis invité à me mettre sans aucun intermédiaire en rapport avec le Président du Comité du Stock Exchange et à lui demander verbalement et confidentiellement si l'adoption du mode ci-dessus mentionné et destiné à remplacer l'établissement des Syndicats spéciaux aurait pour résultat certain l'Abrogation de la clause pour l'emprunt de dix millions.

Je n'ai rien pu faire encore conformément à ces instructions, attendu que le Président du Comité du Stock Exchange est absent de Londres et ne reviendra que dans une huitaine de jours. J'ai télégraphié cela à Constantinople en demandant en même temps si le Gouvt ferait les versements mensuels;

~~a reçues~~ vient de recevoir du Ministère des finances égyptien ~~ne~~ portant qu'elle doit mettre le montant de la délégation à la disposition de M. Edwards et du Crédit Général Ottoman et cela le 22 Octobre seulement. C'est la même histoire qu'il y a six mois. Mais j'espère que l'affaire s'arrangera ces jours-ci. J'ai envoyé deux télégrammes très pressants à Constantinople, à ce sujet.

Il se fait tard. Je m'arrête donc en vous embrassant bien tendrement et en vous baisant respectueusement la main. J'embrasse aussi de tout mon cœur mon cher frère et mes

chères sœurs.

J'espère recevoir bientôt de vos nouvelles, mon très cher père.

Votre fils très affectionné

Ch. Musurus

Veuillez, mon très cher père, offrir l'hommage de ma respectueuse affection à mes chers oncles et tantes.

J'oubliais une chose importante. J'ai reçu samedi le télégramme que vous trouverez ci-joint. J'ai aussitôt répondu au Comte Davillier pour lui en accuser réception et lui annoncer que j'allais vous transmettre son télégramme à Constantinople.

Vous trouverez également ci-près un Mémoire que m'a ~~remis~~ apporté il y a quelques jours un certain Mr Latham, en me disant qu'il vous connaissait et que vous l'aviez autorisé à me remettre ce Mémoire pour que je vous le fisse parvenir.

Lord Granville est toujours absent et Mr Hammond part aussi en congé pour quelque temps.

XII

2560

Londres, le 8 Jbre 1872.

1, Bryanston Square, W.

Mon très cher père,

Je suis toujours sans lettre de vous ; mais j'espère ne plus tarder longtemps à en recevoir une me donnant de bonnes nouvelles de votre santé et de celle de mes chers sœurs et de mon cher frère.

Je n'ai rien à vous annoncer qui en vaille la peine ; et,

paraît que M. J. de Castro désire être nommé Représentant diplomatique du Brésil à Constantinople, et le gouvernement Brésilien voudrait savoir s'il est digne d'occuper ce poste et s'il serait possible de le lui confier. Remarquez bien, mon très cher père, que M. de Andrada s'est adressé à moi tout simplement à titre d'ami et rien que pour avoir des renseignements particuliers sur M. J. de Castro, sa position sociale, sa nationalité, etc. J'espère

si je vous écris, c'est uniquement pour me rappeler à votre bienveillant et affectueux souvenir de père et vous donner des nouvelles de ma santé qui est, grâce à Dieu, je n'ai pas à me plaindre.

Je vous transmets, ci-joint, par la même occasion, deux lettres. L'une est de M.r Farley, et je vous l'envoie sur la demande de M.r Crosby à qui elle est adressée.

L'autre est une copie de lettre qui m'a été remise il y a quelques jours par le Chargé du Brésil à Londres; ce dernier étant venu me voir pour me demander d'une manière toute officieuse s'il me serait possible de lui obtenir quelques renseignements sur la personne de M. J. de Castro, le signataire de la lettre dont je vous envoie maintenant la copie, je lui ai promis de m'adresser à vous dans ce but. Il

que vous pourrez apprendre quelque
chose sur son compte et me mettre
à même d'exprimer une opinion
à ce sujet au Chargé d'Affaires
du Brésil.

J'ai appris avec étonnement
et regret le rappel de mon ami
Photiadès de Rome. Qu'est-ce que
cela signifie? Vous saurez sans
doute m'en dire quelque chose sous
peu.

Je reçois à l'instant un té-
légramme annonçant que Khalil
Pacha vient de prendre la direction
du Ministère Impérial des Affaires

Etrangères.

Ici je m'arrête, mon très cher père, en vous baisant respectueusement la main et en vous embrassant avec la plus vive tendresse. J'embrasse aussi de tout cœur mon cher frère et mes chères sœurs.

Votre fils très affectionné

Ch. Musset

Je viens de passer deux jours à la campagne, chez M.r Blyth, avec ma chère sœur Smaragda. Elle vous baise la main avec respect.

XII

257a

Londres, le 22 Octobre 18[illegible]

Mon très cher père,

Je suis toujours sans lettre de vous; mais j'espère bien en recevoir une cette semaine me donnant de bonnes nouvelles de votre chère santé et de celle de mes chères sœurs et de mon cher frère.

Je n'ai rien à vous annoncer qui puisse vous intéresser, si ce

Seule lettre depuis leur départ de Londres; et pourtant Ralouka a trouvé le temps d'en écrire plusieurs à Smaragda et surtout à Sheffer. Aussi, que mon frère et que mes sœurs sachent bien que, si j'en reçois enfin une lettre d'eux, je mettrai autant d'empressement à y répondre qu'ils en auront mis à l'écrire.

Adieu, mon très cher père; je vous baise la main avec respect et vous embrasse bien tendrement. Je embrasse aussi de cœur mon cher frère et mes chères sœurs. Votre fils très affectionné et heureux

n'est que je vais assez bien, Dieu merci.

Les changements ministériels et les mutations des Ministres continuent à Constantinople et ne se ressemblent pas. On a appris ici depuis deux ou trois jours avec assez d'étonnement le remplacement de Midhat Pacha par Mehmed Ruchdi Pacha. Je suppose que ce dernier est l'ancien grand Vizir. On se perd en conjectures quant aux motifs de ce changement, et j'ai entendu dire qu'il fallait l'attribuer en grande partie à l'influence du général Ignatieff. Peut-être m'éclairez-vous bientôt à ce sujet.

Enfin, j'attends une lettre de vous, mon très cher père, avec la plus grande impatience. Ne m'oubliez pas tout-à-fait, je vous en prie.

Quant à mes sœurs et à mon frère, ils ne m'ont pas écrit une

Londres, le 1er Novembre 72.

Mon très cher père,

J'ai reçu la semaine dernière votre bonne lettre du 18 Octobre; et hier soir, celles que vous m'avez écrites le 22 et le 24 me sont également parvenues. Je les ai toutes lues avec la plus vive joie et j'ai été heureux d'apprendre que vous continuez à jouir tous d'une excellente santé. Moi aussi, grâce à Dieu, je me porte bien.

Je suis heureux de savoir, mon très cher père, que vous avez été bien reçu par le Sultan et avec une

Vizir, et, en outre, il vous connaît, vous estime beaucoup et a de la bienveillance pour tous les membres de notre famille. Mon oncle Paul m'avait mené chez lui lorsque j'étais à Constantinople il y a trois ans.

J'ai vu M. Palmer il y a plus d'une semaine au sujet de l'arrangement relatif au service des Emprunts de 1858 et de 1862. Il m'a dit, et je l'ai télégraphié à Khalil Pacha, que pour ce qui est de l'Emprunt de 1858 l'arrangement proposé lui paraissait très satisfaisant, qu'il ignorait cependant s'il suffirait pour nous faire obtenir la clôture de notre nouvel Emprunt

gracieuseté toute particulière).

Ce que vous m'avez raconté au sujet du rappel de Photiadès Bey m'a fait beaucoup de peine; mais je soupçonne que on ne vous a pas tout dit ~~toute la raison de ce rappel~~ là dessus; car si le déplaisir du Roi d'Italie avait été l'unique cause du rappel de Photiadès Bey, comment de fait-il qu'il ait reçu à son départ de son poste la grand croix de l'Ordre des St. Maurice et Lazare; mais peut-être que cette nouvelle est fausse; elle a pourtant été donnée par télégraphe dans tous les journaux de Londres.

De même, pour ce qui est de la destitution de Midhat Pacha, je doute que l'inexpérience de ce Ministre ait été la cause unique de sa chute, et je suis porté à croire que ce que nous apprend le "Times" d'aujourd'hui dans son article de fond et dans sa correspondance de Vienne n'est pas loin de la vérité.

Quant à nous, nous n'avons pas en effet pas lieu de regretter la nomination de Mehmet Ruchdi Pacha au grand Vizirat. C'est un homme d'expérience et de tact, qui a déjà rempli avec distinction les hautes fonctions de grand

La décision du Comité du Stock Exchange a donné beaucoup de force à l'opposition de ce Comité des Bondholders. A moins donc que les porteurs de titres ne soient convoqués et ne se prononcent eux-mêmes directement, ce qu'il y aurait de mieux à faire et peut-être aussi, d'après ce qu'on m'assure, ce qu'il y aurait de plus facile, serait de s'entendre avec les Comités des Bondholders. Je ne dis nullement que le Comité du Stock Exchange ne sera pas satisfait de l'arrangement proposé, au point d'accorder la date, malgré l'opposition des Comités des Bondholders; tout ce que je veux dire, c'est que je crois qu'il est impossible d'assurer d'avance un tel résultat.

En tout cas soyez persuadé, mon très cher frère, que je m'occuperai de cette affaire de mon mieux.

Vous m'annoncez la prochaine arrivée de Nokhtin Bey le remplaçant de Khalil Bey. Bien qu'il y ait parfois des lettres à écrire en turc, je regrette Gadban Effendi d'en charge pour le moment, je regrette que Nokhtin Bey n'ait pas retardé son départ de façon à arriver à Londres en même temps que vous, mon très cher frère, et que mon frère; car, occupé comme je le suis et prenant souvent mes repas chez ma sœur, je devrai naturellement le négliger un peu; or ce sera très triste pour lui, surtout dans les commencements.

gramme d'avant-hier;

2°. une lettre en turc à votre adresse vous ~~informant~~ fixant le jour et ~~de~~ l'heure de l'audience qui ~~vous a~~ vous a été accordée par le Sultan. Cette lettre s'est égarée et a été envoyée ici par le canal de l'Ambassade Britannique à Constantinople et du Foreign Office.

3°. l'original d'une lettre de l'Archevêque de Canterbury vous demandant des lettres de recommandation pour son fils qui va faire une tournée en Orient. J'ai écrit à l'Archevêque pour lui dire que vous étiez absent en congé et je lui ai donné votre adresse à Constantinople.

4°. un extrait du "Pall Mall Gazette" d'hier qui sans doute vous

Gadban; cela suffit aussi à M. Bijalion qui va déjeuner et dîner régulièrement chez ~~Au~~ Arène le coiffeur et qui ~~peut-être~~ même de cette façon parvient peut-être à économiser quelque chose sur les dix livres. Mais pour ce qui est de Mohsin Bey, je crois qu'il lui sera difficile de s'arranger à si bon marché, car il ne faut pas oublier que les restaurants sont très chers à Londres; je ne parle pas bien entendu des sales gargotes.

Quant aux distractions que Mohsin Bey pourra trouver à Londres, plus j'y réfléchis et plus je vois qu'il faut absolument que je le mène au St James's Club. Le Travellers' est tout

ce qu'il y a de plus ennuyeux, surtout pour quelqu'un qui ne parle pas l'anglais. Son ignorance de ~~l'anglais~~ cette langue fait que Mohsin Bey ~~qu'il~~ n'aura aucun plaisir non plus à aller au théâtre ou dans les concerts publics. D'un autre côté, je ne pourrai pas évidemment ~~pas~~ le mener le soir chez ma sœur, où je vais souvent moi-même. Il faudra donc bien que je l'introduise au St James's Club. J'espère que vous ~~n'~~ approuverez cela, mon très cher père, auquel cas je pourrai aussi rentrer au St James's. M. Gadban y a été inscrit sur le registre des candidats par un des membres du Comité. Mais son élection ne pourra avoir lieu que dans ~~un~~ deux ou trois ans; et il n'est pas juste, vous en conviendrez, que je sois privé pendant si longtemps de la société de mes amis et de mes collègues, surtout si Mohsin Bey n'en est pas exclu.

Quoiqu'il en soit, je ferai pour ce dernier tout ce qu'il est en droit d'attendre d'un ~~[illegible]~~ bon camarade.

Conformément au désir que vous m'avez exprimé par votre télégramme du 29 du mois dernier, je vous ai envoyé hier, sous bande, par le courrier de Marseille, la dernière liste du Foreign Office.

Aujourd'hui, mon très cher père, je vous envoie ci-inclus:

1°. toutes les lettres relatives au tableau chromolithographique de Rotterdam, lettres que vous m'avez demandées par votre télé-

4)

258 J

intéressera.

J'ai beaucoup de difficultés en ce moment avec Mr Wells (pont de Stamboul à Galata) et son garant Mr Crawshey. Ce dernier veut limiter la responsabilité résultant de la garantie qu'il offre de donner à la somme de f 20,000, et Mr Wells refuse de fournir une garantie pour une somme plus considérable et égale au prix total de la commande. J'écrirai à ce sujet au Ministre des Travaux Publics.

Je m'arrête ici, mon très cher père, en vous priant d'excuser ce griffonnage.

Je vous embrasse bien tendrement et vous baise la main avec respect.

J'embrasse aussi de cœur mon cher

frère et mes chères sœurs. Rabinka m'a écrit ; j'ai reçu sa lettre hier et je lui en suis bien reconnaissant.

Smaragda vous baise la main avec respectueuse affection.

Votre fils très affectionné

Ch. Guyau

XII

259a

Londres, le 8 Novembre 1872.

Mon très cher père,

Votre bonne lettre du 29 du mois dernier m'est parvenue hier matin et je vous en suis bien reconnaissant. J'ai été très heureux d'apprendre que vous continuez à jouir tous d'une bonne santé, et je profite des quelques moments qui me restent avant le départ du courrier pour vous griffonner ces lignes.

"quelque satisfaisant que soit
"l'arrangement mentionné dans
"le télégramme de V. E. N°
"spécial 248, le comité du
"Stock Exchange, considérant que
"l'opposition des comités des por-
"teurs de titres des Emprunts
"de 1858 et de 1862 est mo-
"tivée sur l'inexécution des
"contrats de ces deux emprunts
"quant à la création des Syn-
"dicats, ne peut accorder la
"cote de notre Emprunt de dix
"millions de livres sterling tant
"que cette opposition subsistera

Je vous remercie, mon très cher père, du contenu de votre lettre relatif aux renseignements demandés par la Légation du Brésil à Londres au sujet de M. J. de Castro. Je communiquerai votre réponse à M. d'Andrada, et je suis convaincu d'avance que le jeune Brésilien abandonnera complètement l'idée de nommer M. J. de Castro Ministre du Brésil à Constantinople, dès qu'il aura connaissance du résultat des renseignements que vous avez recueillis sur le compte de M. J. de Castro.

Comme suite de ce que je vous ai écrit au sujet du service des emprunts de 1858 et de 1862, voici ce que j'ai télégraphié hier à S.E. Khalil Pacha, en réponse à ses télégrammes sur cette affaire:

"Je viens de voir M.r Palmer. Il a causé confidentiellement et "en son propre nom tant avec le "Président du Comité du Stock Exchange qu'avec plusieurs autres "personnes influentes de la Cité, "et il résulte de ses démarches que,

un bien grand service si vous engagiez le gouvernement Impérial à consentir à un arrangement sur les bases indiquées par Mr Withers. Mr Palmer est entièrement de cet avis et il m'a dit que le Comité des porteurs de titres de l'Emprunt de 1858 est composé de personnes très respectables, que Mr Withers y représente les intérêts des Crawshays qui ont paraît-il cinq cents mille livres placées dans l'Emprunt de 1858, qu'un autre des membres de ce Comité y représente cent mille

„ ou que les porteurs de titres
„ des Emprunts de 1858 et de
„ 1862 dûment convoqués ne
„ se seront pas déclarés satisfaits
„ de l'arrangement proposé."

Aujourd'hui, ayant été à la Cité pour assister au tirage de l'Emprunt de 1862, je me suis rendu ensuite chez Messrs Dent Palmer & Cie, où j'ai rencontré M. Palmer ainsi qu'un certain Mr Withers, Président du Comité des Porteurs de titres de l'Emprunt de 1858, avec lequel M. Palmer avait jugé à propos d'entrer

en pourparlers au sujets de l'arrangement qui pourrait satisfaire ledit Comité et l'amener à ne plus faire d'oppositions à la dette de notre Emprunt de 1872. M.r Withers nous a dit, ainsi qu'il l'avait déjà écrit précédemment à M. Palmer, qu'il pensait que son Comité serait satisfait et ne ferait plus d'oppositions si, en lieu de l'arrangement proposé par elle, la Porte consentait à l'établissement d'un Syndicat dont les membres devraient provisoirement être payés par le Gouvernement Impérial, mais qui n'exerceraient leurs fonctions que si le Gouvernement Impérial ne remettait pas régulièrement à la Banque d'Angleterre les fonds destinés au service de l'Emprunt de 1858 suivant l'arrangement en question. Une fois admise la nécessité de s'entendre avec les Comités des bondholders des Emprunts de 1858 et de 1862, ou bien avec as bondholders eux-mêmes, il me semble que ce que demande le Comité des bondholders de 1858 n'a rien d'exorbitant et que vous voudrez

3/

liers des mêmes emprunt appartenant
au Duc de Brunswick, et que,
tout bien considéré, ce que nous
avons de mieux à faire est de
nous entendre avec ledit comité
ainsi qu'avec celui des porteurs
de titres de l'Emprunt de 1862,
à moins que nous ne voulions convoquer les porteurs de titres
eux-mêmes.
Je vous transmets ci-joint,
mon très cher ami, la liste des
numéros sortis aujourd'hui au
tirage de l'emprunt de 1862
et je fais des vœux pour que vous
voyez parmi ces numéros quelques
uns de ceux des titres qui vous
appartiennent

Vous trouverez également ci-joint, mon très Cher père, une lettre à votre adresse qui m'a été envoyée dernièrement avec prière de la faire parvenir.

Je termine ici ma lettre, mon très cher père, en vous embrassant bien tendrement, ainsi que mon cher frère et mes chères sœurs, et en vous baisant respectueusement la main

Votre fils très affectionné
Ch Cousinery

C'est de chez ma chère sœur Smaragda que je vous ai écrit cette lettre, et elle me charge de vous dire qu'elle vous baise respectueusement la main et qu'elle embrasse de cœur ~~votre~~ mon cher frère et mes chères sœurs.

Achmet Bey n'est pas encore arrivé.

Londres, le 15. Novembre 1872

Mon très cher père,

Ayant terminé à l'instant le courrier de l'Ambassade, je profite des quelques minutes qui me restent avant le départ de la poste pour vous baiser respectueusement la main, vous donner des nouvelles de ma santé qui grâce à Dieu, est bonne, et causer un peu d'affaires.

Il y a trois jours j'ai télégraphié à S.E. Khalil Pacha pour lui faire part des démarches que M.r

au mode de perception des droits de péage du Canal de Suez, mais qu'en réalité M. de Lesseps essayera d'obtenir du Govt à Constantinople l'autorisation de substituer à la Compagnie actuelle du Canal de Suez une nouvelle compagnie internationale, ou autre, formée par lui.

Sir D. A. Lange m'a prié de vous rappeler les conversations qu'il a eues à ce sujet avec vous et de vous dire de sa part que c'est maintenant le moment pour vous d'ouvrir les yeux de nos souverains et de leur faire comprendre qu'il est

Palmer avait jugé à propos de faire (en son nom et sans me consulter préalablement) auprès du Président du Comité des porteurs de titres de l'Emprunt de 1858, au sujet de l'arrangement proposé par le Gouvt Impérial pour le service dudit Emprunt. J'ai en même temps informé notre Ministre des Affaires Etrangères de la réponse du Président du Comité susmentionné. Je vous ai parlé de cette affaire par ma dernière lettre. Jusqu'à présent je n'ai encore reçu aucune réponse de S.E. Khalil Pacha ni à mon télégramme annonçant ce qui précède ni au télégramme que je lui ai expédié quelques jours auparavant pour l'informer du résultat des démarches de Mr. Palmer auprès du Comité du Stock Exchange.

Sir D.A. Lange est venu me voir avant-hier et m'a prié de vous écrire au sujet du voyage de Mr. de Lesseps à Constantinople et de vous dire confidentiellement que ce voyage a pour but d'appuyer le règlement de la question relative

répondrai prochainement, dès que j'aurai un moment de répit.

Je ne manquerai pas de parler à Sadban Effendi de ce que vous m'écrivez relativement à l'argent laissé par Riza Bey à Londres et je vous ferai connaître sans retard, mon très cher père, la réponse de Sadban Effendi.

Mohsin Bey n'a pas encore fait ici son apparition.

Rappelez moi, je vous prie, mon très cher père, au bienveillant et affectueux souvenir de mes chers oncles tantes, cousins et cousines.

Notre chère Smaragda se porte bien et vous baise la main.

de leur intérêt bien entendu de vous charger de ~~[illegible]~~ mener en Angleterre toute négociation relative à l'acquisition par le Gouvt Impérial des droits de la Compagnie du canal de Suez ou à la formation d'une nouvelle compagnie.

Ce qui précède me paraît, en vérité, ~~[illegible]~~ bien nuageux et utopique; mais enfin je vous rapporte ce que m'a dit Sir D. A. Lange en termes assez mystérieux pour ne pas être des plus lucides, et c'est à vous de faire à ce sujet ce que vous jugerez à propos.

J'ai ouvert ce matin un pli

à votre adresse renfermant une lettre de Mr. Gladstone et une brochure accompagnant cette lettre. Vous trouverez ci-joint mon très cher père cette lettre et cette brochure.

Le courrier de Constantinople n'est pas encore arrivé aujourd'hui; j'espère, mon très cher père, qu'il m'apportera une bonne lettre de vous me donnant de vos nouvelles.

J'ai reçu samedi dernier une lettre de mes chères sœurs Cassandra et Hélène. Je les en remercie de tout mon cœur et je les embrasse bien tendrement ainsi que mon cher père et ma chère sœur Ralouka.

Je t'arrête ici mon très cher père en vous baisant respectueusement la main et en vous embrassant avec la plus vive tendresse filiale.

Votre fils très affectionné

Th Ypsilanti

Le portier vient de me remettre, au moment même où j'allais clore ce brouillon, votre bonne lettre du 6 courant. Je suis bien heureux d'apprendre, mon très cher père, que vous continuez à jouir tous d'une santé excellente. Je reçois aussi à l'instant une lettre affectueuse de notre chère Ralouka. Je la remercie de tout cœur et j'ilai

XII

261a

Londres, le 21 Novembre 1872.

Mon très cher père,

Dans ma lettre de Vendredi dernier je vous ai seulement accusé réception de votre bonne lettre du 6 de ce mois qui m'était parvenue au moment même du départ du courrier de Vienne. Aujourd'hui je profite des quelques moments qui me restent après l'expédition du pli officiel de l'Ambassade pour répondre un peu plus au long à votre lettre précitée.

d'où je conclus que celui-ci n'a pas pu s'empêcher de lui montrer sa mauvaise langue, lorsqu'il a eu, du moins, l'occasion de lui parler de moi.

Mouhsyn Bey m'a dit aussi que Chrysidi vient d'être nommé Agent commercial de la Sublime Porte à Braila; il paraît que c'est un bon poste, bien rétribué. Cette nomination est due sans doute aux recommandations de mon cher oncle Paul et, comme Chrysidi Effendi est en va être, je

J'ai communiqué à Monsieur Gadban ce que vous m'avez écrit au sujet de l'argent laissé par Riza Bey à Londres et réclamé par la femme de ce dernier. Monsieur Gadban m'a expliqué l'affaire et m'a promis d'en faire autant auprès de vous par la poste d'aujourd'hui. Je n'entrerai pas ici dans les détails de cette affaire.

Pour ce qui est de votre reçu du mois de Novembre Charles m'assure que vous l'avez envoyé à Messrs Glyn & Cie. Mr Trevby n'a rien pu me dire de positif à ce sujet.

Mais je prendrai des renseignements directs là dessus de Messrs Glyn & Cie et je vous en ferai part.

Mouhsyn Bey est arrivé Dimanche soir à l'Ambassade et je lui aussitôt remis les dix livres que vous m'aviez envoyées pour lui. Il m'a fait une très bonne impression. Je crois que c'est un brave graçon. Je le pilote de mon mieux et je fais tout mon possible pour qu'il ne soit pas mécontent de moi comme collègue.

Il m'a dit assez de mal de Khalil Bey, actuellement 1er Secrétaire à l'Ambassade de Paris;

que j'ai fait à la suite du
Congrès International Pénitentiaire,
l'Annexé de troisième classe que
mon oncle Paul avait demandé
dans le temps pour moi et qu'on
lui avait promis de m'accorder
sitôt que vous en auriez fait
la demande officiellement.

Vous savez, mon très cher père,
que qui ne demande rien n'a rien,
et si j'ai eu pouvoir vous entretenir
ici, mon très cher père, de mes intérêts
et de ceux de mon frère, c'est que
je ne vois pas pourquoi nous nous
laisserions devancer par d'autres qui
ne valent pas plus que nous en

ne sais au juste, mon cousin
par alliance, je me réjouis bien
sincèrement de sa promotion.
Mais, depuis quelque temps, une
masse de mes collègues et presque
tous les secrétaires de nos différentes
missions à l'étranger ont obtenu
de l'avancement; et je ne vous
cacherai pas, mon très cher père,
que j'en éprouve quelque jalousie,
car, voilà bien des années que nous
restons, mon frère et moi, station-
naires et je remarque avec peine
que nous avons été à peu près

les seuls qui n'aient pas gagné aussi quelque chose dans les différentes mutations et nominations qui ont eu lieu dernièrement. Mon frère pourrait bien obtenir ce me semble qu'on lui accorde au moins les appointements de son grade, c'est-à-dire autant qu'on ce qu'on donne à Mouhsyn Bey par mois. Quant à moi je ne demande pas ~~[illegible]~~ qu'on me donne un ~~[illegible]~~ poste meilleur que celui que j'occupe actuellement et je n'ai surtout aucun désir d'aller me mettre sous les ordres de quelque arménien à Constantinople et d'y végéter dans un petit bureau. Mais, franchement, je crois que vous avez bien le droit de demander pour moi une promotion de rang comme celle qu'a obtenue Munir Effendi lors de la nomination de Djémil Pacha au Ministère des Affaires Etrangères et avant d'être lui-même appelé à succéder à Serkis Effendi dans la Direction du Département de la Correspondance ~~Etrangère~~ en français du Ministère Impérial des Affaires Etrangères; ou, si cela est trop ambitieux, je ne vois pas pourquoi je ne recevrais pas maintenant, et après le travail

réponse donner.

[illegible]

3)

261ε

définitive. De plus, il est très diffi-
cile, comme vous le savez mon très
cher père, de rattraper le temps
et les occasions perdues, et, main-
tenant que vous êtes à Constanti-
nople, et sur les lieux, c'est le
moment où jamais, je crois, d'ob-
tenir quelque chose pour nous,
si vous le jugez à propos.

Voici le moment venu de
clore ma lettre et je m'aperçois
que je ne vous ai presque parlé
jusqu'à présent que de moi. Je
vous en dirai encore un mot pour-

tant en vous donnant des nouvelles de ma santé qui, grâce à Dieu, continue à être bonne.

J'espère mon très cher père, que vous allez tous bien également, et que je recevrai bientôt une lettre me donnant de vos chères nouvelles.

En attendant ce bonheur, je vous baise respectueusement la main, mon très cher père, et vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur, ainsi que mon cher frère et mes chères sœurs

Votre fils très affectionné

Ed. Quinons.

Smaragda se porte bien, vous baise la main, et me charge de vous dire, comme si cela était nécessaire, que ce que Warner vous a écrit dernièrement au sujet du rôle que vous seriez appelé à jouer dans le procès Wentworth est tout bonnement une plaisanterie.

Vous trouverez ci-joint, mon très cher père, une lettre à laquelle vous saurez mieux que moi quelle

1) XII

262a

Londres, le 5 Décembre 1872.

Mon très cher père,

J'ai reçu il y a quelques jours vos bonnes lettres du 20 et du 21 du mois dernier et je vous en suis très reconnaissant. Je veux profiter du courrier d'aujourd'hui pour y répondre, mais il est malheureusement si tard que je ne pourrai le faire qu'en fort peu de mots.

Je suis bien heureux, mon très cher père, de vous savoir tous en bonne santé. Grâce à Dieu, je vais

Sur la demande de Kadri Effendi Kadri Effendi m'a prié de vous je vous rappeler recommander la prière qu'il vous a faite par une lettre qu'il m'a dit vous avoir adressée à Constantinople relativement à l'insuffisance de ses appointements. J'ai écrit il y a déjà quelque temps au Ministère Impérial de la Guerre pour lui transmettre copie d'une lettre de Kadri Effendi sur ce même sujet. Mais nous n'avons encore reçu aucune réponse.

Vous trouverez ci-jointe une lettre de Mr. Francis Khevenhüller

rien aussi, et il en est de même de notre chère Smaragda et de Wagner.

J'ai vu M.r Palmer et je lui ai communiqué ce que vous m'avez écrit dernièrement sur la question des Syndicats des Emprunts de 1858 et de 1862. En réponse, vous trouverez ci jointe une lettre de lui à laquelle je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que M.r Palmer m'a dit que si le gouvernement Impérial faisait ouvrir à la Banque Impériale Ottomane un compte séparé pour le service de chacun des deux Emprunts susmentionnés de manière à ce qu'il ne fut pas disposer pour autre chose des fonds nécessaires pour ce service, un tel arrangement serait satisfaisant, selon lui.

L'Agence de la Banque Impériale Ottomane à Londres m'a envoyé les trois Obligations de l'Emprunt de 1858 au sujet desquelles vous m'avez télégraphié. Je les ai placées dans votre coffre-fort. Ce sont les numéros: 816, 817 et 1779.

2)

262 r.

et une autre d'un certain Mr Duckworth.

J'ai répondu à ces Messieurs que je vous communiquerais leurs lettres.

Je suis désolé de ne pouvoir vous écrire plus au long. Mais l'heure est déjà avancée. Je m'arrête donc ici, mon très cher père, en vous baisant respectueusement la main et en vous embrassant avec la plus vive tendresse.

Votre fils très affectionné

Ch. Mumm

J'embrasse de tout mon cœur mon cher frère et mes chères sœurs et j'espère recevoir bientôt de vos nouvelles.

XII

263 bis

Londres, le 12 Décembre 1872.

Mon très cher père,

Je suis sans lettre de vous depuis près de deux semaines, mais j'espère en recevoir une ces jours-ci me donnant des nouvelles de votre chère et précieuse santé. Quant à moi, grâce à Dieu, je me porte bien.

Il commence à faire très-froid ici. Nous avons eu pendant très longtemps des pluies abondantes et presque point de brouillard

du nouvel arrangement seront maintenues par le Souverain Impérial.

Je crains que les Comités des Syndicats de 1858 et de 1862 n'insistent pour le maintien du mot Syndicat afin de paraître avoir obtenu ce qu'ils demandaient.

Aussi, le télégramme que je viens de recevoir m'autorise, après m'être entendu avec M. T. Tubini, à ratifier, sous la réserve de la sanction impériale, un arrangement rédigé suivant les ~~conditions~~ indications qui me sont données, avec les contractants auxquels les bondholders pourront adjoindre les membres du

les derniers jours il y a eu de grands vents et des tempêtes en mer; mais le temps s'est mis au beau maintenant.

Je n'ai rien de nouveau à vous annoncer. Lord Granville a dû quitter Londres aujourd'hui pour la campagne où il restera probablement jusqu'à la fin du mois prochain. Quant à l'Ambassade, nous y chômons de besogne ou à peu près, cette seule affaire de quelque importance dont j'aie à m'occuper pour le moment étant celle d'un arrangement à conclure pour le service des Emprunts de 1858 et de 1862. Nous avons été probablement informé par le Ministre des Finances de cet arrangement ou plutôt de ce projet d'arrangement. Il a été proposé par le Comité de l'Emprunt de 1862 et ~~transmis~~ communiqué à Constantinople par M. T. Tubini. La Sublime Porte vient de me télégraphier qu'elle accepte cette propositions mais à la condition que le mot syndicat soit remplacé dans l'arrangement par celui de Comité, et qu'il soit entendu que les bondholders n'auront pas le droit de demander l'exécution des conditions originelles tant que les dispositions

Comité à nommer par eux.

Ce dernier paragraphe est la reproduction textuelle de la fin du télégramme précité ; mais j'avoue qu'il est bien obscur. Si l'Ambassade ne fait que ratifier l'arrangement en question, entre qui devra-t-il être conclu ? Sera-ce entre les contractants et les Comités des bondholders et non entre l'Ambassade et les contractants ? J'espère être bientôt éclairé à cet égard.

J'ai reçu dernièrement de Messrs Davidson, Carr, Bannister et Morris, les Avoués de l'Ambassade, une lettre par laquelle ils réclament de nouveau

le paiement de leurs honoraires, dont une partie remonte jusqu'à l'année 1869, et qui s'élèvent ensemble à la somme de £ 494„15„10. Ces messieurs se plaignent fortement de n'avoir pas encore été payés et parlent même d'intérêts; mais ce n'est naturellement qu'une sorte de menace. Quoi qu'il en soit, comme vous avez transmis le compte des honoraires en question le 1er Août dernier par votre Rapport N° 4947/166, j'ai cru qu'il vallait mieux commencer par vous informer de cette nouvelle réclamation de Mess.rs Davidson & Cie et n'en faire le sujet d'un Rapport Officiel qu'après que j'aurai reçu votre réponse.

Il est très tard. Je m'arrête pour ne pas manquer le courrier.

Je vous embrasse bien tendrement, mon très cher père, et vous baise respectueusement la main. J'embrasse aussi de tout cœur mon cher frère et mes chères sœurs.

Votre fils très affectionné

[illegible]

J'ai reçu samedi dernier une lettre de notre chère Cassandra datée du 22 Novembre et une autre sans date de notre chère Hélène. Ces lettres m'ont fait le plus grand plaisir et j'en suis bien reconnaissant. J'y répondrai aussitôt que je le pourrai.

XII

264

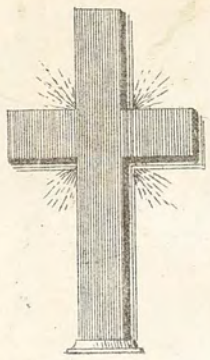

Κ.

Ὁ ἰατρὸς Κ.ος Τ. Μαυρογένης μετὰ τῆς συζύγου καὶ ζοιωῆς οἰκογενείας αὐτοῦ μετὰ βαθυτάτης ὀλίψεως ἀναγγέλλει ὑμῖν τὸν θάνατον τῆς σεβαστῆς αὐτοῦ μητρὸς

Σμαράγδας Μαυρογένους

ἀποθημησάσης ἐς Κύριον ἐν ἡλικίᾳ 75 ἐτῶν.

Παρακαλεῖ δὲ τοὺς συγγενεῖς καὶ φίλους ὅπως συνοδεύσωσι τὴν ἐκφορὰν γενησομένην αὔριον περὶ τὴν μεσημβρίαν ἐκ τῆς ἐν Βεβεκίῳ οἰκίας αὐτοῦ.

Ἐν Κωνσταντινουπόλει τῇ 14.ῃ Δεκεμβρίου 1872.

Litt. Γ. Κανονικ. Κρ. 7.

XII

2650

Londres, le 19 Décembre 1872.

Mon très cher père,

J'ai eu la joie de recevoir, il y a six jours, votre bonne lettre du 4 de ce mois, et je profite avec empressement d'une demi-heure qui me reste après l'expédition du pli officiel de l'Ambassade pour vous adresser ces quelques lignes.

Je suis bienheureuse, mon très cher père, de savoir que vous continuez à jouir tous d'une bonne santé. Smaragda, Warner et moi-même, nous nous portons bien également, grâce à Dieu. ..

tements que celui que touche Shoukry Bey qui n'a que vingt deux ans et qui n'est second Secrétaire que depuis un mois ou deux.

Quant à monsieur Chrysidès, il est vrai qu'il ne porte que le titre d'agent; mais ce titre même prouve qu'il est autre chose qu'un simple consul; il relève directement du Ministère des Affaires étrangères avec lequel il correspond sans intermédiaire; et, si je ne me trompe, ses appointements s'élèvent à la jolie somme d'environ soixante livres par mois. Il me semble donc qu'il pourra être très heureux à Brailow. Mais n'allez pas croire un

Vous nous promettez bientôt un télégramme annonçant votre prochain départ de Constantinople et je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle impatience nous attendons ce télégramme.

Je vous remercie, mon très cher père, de la peine que vous vous êtes donnée de répondre à ce que je vous ai écrit dernièrement au sujet des promotions, d'appointements, etc. Je vous suis surtout très reconnaissant de la promesse que vous voulez bien me faire de tâcher de m'obtenir l'Osmanié de troisième classe. Mais vous ne me dites rien relativement aux appointements de mon frère. Je ne vois vraiment pas pourquoi il recevrait moins que les autres secrétaires d'Ambassade et de Légations. Lorsque j'étais à Constantinople j'en parlai à Khalil Pacha, alors Moustechar du Ministère des Affaires Etrangères. Il fit l'étonné et me promit d'obtenir sans retard pour mon frère les appointements auxquels il a droit; mais malheureusement rien n'a été fait jusqu'à présent. Je suis sûr pourtant que, si l'on y appelait son attention maintenant qu'il est à la tête du Ministère des Affaires Etrangères, il ferait allouer immédiatement à mon frère les mêmes appoin-

senter ses respects.

265 8

seul instant que je lui porte envie, car, quant à moi, j'aime tout autant le poste de premier Secrétaire à l'Ambassade de Londres où entre autres avantages j'ai aussi le bonheur de me trouver près de vous.

J'ai reçu hier matin votre télegramme du 17 relatif à l'article de fond qui a paru dans le "Times" du 11. Je crains qu'il ne me soit bien difficile de vous fournir les renseignements que vous me demandez à ce sujet. J'ai prié M. Gadban qui est assez lié avec M.r Ghennery de tâcher d'apprendre s'il était l'auteur de l'article et par qui il a pu être

inspiré. Sitôt que je saurai quelque chose je vous le télégraphierai conformément à vos instructions. En attendant, je crois que ~~la "Times" n'a pas de~~ la rédaction et l'insertion de l'article en question a été suggéré par la nouvelle de la destitution de Khalil Chérif Pacha et de la probabilité de quelques ~~modifi~~ autres modifications ministérielles. ~~que~~ Les lettres de Constantinople avait apportés cette nouvelle à Londres ~~&~~ un ou deux jours avant l'apparition dudit article, et ce n'est que plus tard que l'on a reçu ~~de~~ ici des lettres plus récentes de Constantinople démentant cette nouvelle.

Vous trouverez ci-jointes deux lettres. J'ai pensé qu'il vallait mieux ~~pour~~ vous les communiquer plutôt que d'y répondre moi-même.

Maintenant, il faut que je m'arrête.

Adieu donc, mon très cher père. Je vous baise respectueusement la main et vous embrasse de toutes les forces de mon cœur. J'embrasse aussi bien tendrement mon cher frère et mes chères sœurs.

Votre fils très affectionné

Eh. Munson

M. Bigalion me prie de vous pré=

Londres, le 26 Décembre 1872.

Mon très cher père,

Je profite du courrier d'aujourd'hui pour répondre à votre bonne lettre du 11 de ce mois qui m'est parvenue samedi dernier. J'y ai lu avec beaucoup de peine que vous aviez souffert quelques jours d'un dérangement d'entrailles et, bien que vous ayez ajouté qu'à la date de votre lettre vous alliez beaucoup mieux, je suis très impatient de recevoir cette semaine de vos nouvelles, pour apprendre, comme je l'espère, que vous êtes complètement remis de votre indisposition. Chose

tinople.

Quant au télégramme que vous m'avez adressé le 24 pour me dire de ne pas donner suite à celui du 17 non plus qu'au contenu de votre lettre du 19, que je recevrai sans doute demain ou après demain, relativement à l'article de fond du "Times", je ne manquerai pas de me conformer à votre désir, et j'ai invité Monsieur Gadban à renoncer aux recherches qu'il avait bien voulu se charger de faire au sujet de l'article en question.

Après avoir publié il y a une dizaine de jours un télégramme de Constantinople annonçant que le Prince

curieux, j'ai éprouvé le même ma-
laise pendant deux ou trois jours
vers la même époque que vous ;
mais, grâce à Dieu, ce malaise ne
m'est pas revenu depuis et, à par
quelques douleurs rhumatismales
sans conséquence - que je dois au
climat si humide de Londres et
au fait de n'avoir pas changé
d'air depuis l'été de l'année
dernière, je n'ai pas à me plain-
dre de ma santé. Ma sœur
Smaragda et mon beau-frère se
portent bien aussi.

J'ai lu avec joie le paragra-
phe de votre lettre par lequel vous
m'annonciez que vous aviez bien voulu
demander et que le grand Vizir vous
a promis pour moi l'Osmanié de
la troisième classe. Le premier pas
et le plus difficile étant fait,
j'espère que Sa Sublime Altesse oublie
la promesse, vous n'hésiterez pas à
la lui rappeler avant votre départ
de Constantinople. Quoi qu'il en soit,
je vous serai éternellement reconnais-
sant, mon très cher père, de la nou-
velle preuve que vous venez de me
donner de votre bonté de cœur et de
votre sollicitude si tendre et si pré-
cieuse pour moi.

J'attends toujours avec impatience
le télégramme qui doit m'annoncer
votre prochain départ de Constan-

2/

nement Impérial a décidé en princi=
pe d'unifier toute la dette de l'Em=
pire et de la consolider en titres de
rente de 5 %, sans fonds d'amortis=
sement et sans garanties spéciales,
télégramme qui semble avoir été dé=
menti aussitôt après à Constantinople.
Le "Times" d'hier matin donne le
texte d'une circulaire que S. E. Khalil
Pacha aurait adressée aux Missions
de Turquie à l'étranger relativement
à l'unification en question. La Bourse
de Londres était fermée hier et elle
l'est aussi aujourd'hui, à cause des
fêtes de la Noël. Mais elle sera
ouverte demain, jour de liquidation,
et, craignant qu'il ne résulte une
crise de la publication en question,
plusieurs personnes de la Cité sont

venues me voir ou m'ont écrit pour savoir si la circulaire dont il s'agit est authentique. Ma réponse est que l'Ambassade n'a reçu aucune communication de ce genre. En attendant, j'ai télégraphié à Constantinople pour annoncer seulement la publication que vient de faire le "Times", et j'espère que le Gouvernement impérial ne tardera pas à me mettre à même de déclarer positivement si la circulaire attribuée à Khalil Pacha est vraie ou fausse. Pour ma part, je suis persuadé qu'elle est apocryphe; mais il est possible que ce soit une sorte de ballon d'essai.

Le tirage de l'Emprunt de 1858 a eu lieu à l'Ambassade lundi dernier. Vous trouverez la liste des numéros extraits à ce tirage dans le "Times" de ce jour ci. Parmi les titres amortis il y en a un de 500 livres appartenant à notre chère Smaragda. Je voudrais que vous ayez été aussi heureux à ce tirage qu'aux précédents.

Je n'ai plus rien à ajouter qui mérite la peine d'être lu. Je mets donc fin à mon griffonnage en vous baisant respectueusement la main et en vous embrassant de toute la tendresse de mon cœur.

J'embrasse aussi bien tendrement mon cher frère et mes chères sœurs.

Votre fils très affectionné

Elie Ralli

1872

Ἐφημερὶς καὶ Παναγυρικὴ
Τῆς Κυρίας Θεοτόκου Μαρκόπης.

Οἱ ἀφετῆς ἀδοσπισάμενοι Κάλαμοι ὧν μηνῶν Πανηγύριον ἐπὶ τῆς Ἱλάρης ἀφοσχήσεως εἰς τὰ ἀμέρια. Ὑπῆρχεν ἡ παρούσης πύλης ἡμῶν ἐφημερὶς ἀφὸς ἐκ παλαιῶν λόγων μας ἐπιχειρήσαμεν ἐπὶ ἀπόχρεως ἀνδρῶν ἐφέρεσθαι εἰς τὰ ἀμέρια ἡμῶν γονέαλα καὶ ἐπιλέγομεν ἐπὶ ἀποθεμάτων ἐκ, ἀμμά ἐνδέχεται, ἐν τῷ μέσῳ ἐπὶς ὀπυσθρῆς ἀ ἀφὸς ἡμῶν ἐφέρων, καὶ ἀπ ἀγαμὰ μέτρον ἤδη πληθῆς, ὡς μὴ ὄντος ἤδη ἐπὶς Καρέλπλος μας εἰς ἐπὶ ἀφὸν ἐπὶς ἀποθεμάτων ἐκ. Καθορῶντες δὲ ἀφ' ἑλέχρον ἐκ ἀφὸς λὰ Ἐκά ἡμῶν Ἐγγενῆ καὶ Χαθιωτικὸν ἐπὶς Ἐφημέλπλος Φας Ἐπηρ, ἀπ ἐκ ἤδη ἀφὸ ἡμῶν γεγονέναι εἰς ἐκ ὀμόγνιον ἐκ Ἡπειρῶν Νᾶφ, ἐπὶς ἀμης Φας Καλοῦφς Ἐχρ Νᾶφ, ἐφιωῦται καὶ πλείς, ἵνα ἐμπνοήσωμεν ἐπὶ Ἀπειρέαν ἀνθρώπων καὶ ἀδόφων ἀποθεμάτων ἤμεθα ἀποθεμάτων ἐκ ἡμετέρων Ἐγαῦν μας, ἄλλα, πληθῆ ὅπλα φθορίας ἀπ ἐκ ἐπὶς ἀληθείας μεταβαῦν. Ἐφημέλπλος, ἡ φὸς ἐπὶ ἀνηρέαν μας Καρέλπλα γεννᾶται ἐπιθυμία μας, ἀμμ ἐμὲ ἐγκαφῆ ὡς μόνη Ἐπιχείρια, καὶ τὸ ὄνομα Ἀπλῆς μεθ' ἑαυτόν ἐπὶς Ἐπιφερείας ἐπὶς ἀμῆ ἀνηκουσιότατα, ὡς ὁ Ἐπιφέλπς ἐπὶς φὸς ἐπὶ ἀμεθίαν ἀφγάνων πλῶν Νεφέλας.

Ἐπιφέρομεν δὲ ἐγγὺς ἐκ βοηθείαν πλῶν ἀφοῦ ἡμῶν ἀφὸ ἐπὶς ἀφαφοδῆφον ἤμας ἐπὶς Ἐμπλίας Ἐφημέλπλος, ἀπλᾶφμεν ἐπιθυμίαν ἐπιθυμίας

Δοῦμα ταπεινά καὶ δεμνά ἐνέται ἀ Κάλαια τῆς Ἐλένης

" " "

" Δ. Α. Μαρκόπουλος "

" Χ. Νικόλας Βαρλεῖος "

" Ν. Ρ. Παννακόπουλος "

" Χ. Παλάσις Κωνσταντινίδης

" Μικόλας Δουζολίδης "

" Χαλεὶ πέτρος Γεωργίου. "

" Δημιτρίος ἐφσταθίου μιχτάρις

" " "

" ὁ τῆς ἱερᾶς ἐκκλησίας " τῶν ταξιαρχῶν

" προεξῶς πασα ζήσης " βεβαιῶ τὸ γνή

σιον τῶν ὑπογραφῶν. "